



Aides à la mobilité

Le SIAS Escaliu, avec plusieurs partenaires, accompagne la personne âgée et/ou handicapée dans ses déplacements médicaux, non pris en charge par la Sécurité Sociale.

Ce service est mis en place sous certaines conditions. Pour toute demande, veuillez retirer un dossier d'inscription auprès du SIAS Escaliu au moins un mois avant la première réservation.